



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-010

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2021

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-01-20-001 - Arrêté préfectoral de gestion comptable et financière de syndicats
rattachement à un poste comptable des services déconcentrés de la DGFIP (2 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-01-20-001

Arrêté préfectoral de gestion comptable et financière de
syndicats rattachement à un poste comptable des services
déconcentrés de la DGFIP

*Arrêté préfectoral de gestion comptable et financière de syndicats rattachement à un poste
comptable des services déconcentrés de la DGFIP*



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ

Bureau du conseil et du contrôle
Gestion comptable et financière de syndicats
Rattachement à un poste comptable
des services déconcentrés de la DGFiP

N°

**LE PRÉFET DE SAONE-ET-LOIRE
Chevalier de l'Ordre National du
Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1617-1 et L.1617-4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État, dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 décembre 2020 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Sur proposition de M. le directeur départemental des finances publiques de Saône-et-Loire ;

ARRETE

Préfecture de Saône-et-Loire
196 rue de Strasbourg
71021 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 85 21 81 00
Internet : www.saone-et-loire.gouv.fr - Twitter-Facebook@Prefet71


1/2

ARTICLE 1^{er} : La gestion comptable et financière du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois et du Syndicat à Vocation Scolaire de COUCHES, actuellement assurée par le comptable de la trésorerie du Creusot, est confiée au comptable du Service de Gestion Comptable AUTUNOIS à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 : La gestion comptable et financière du syndicat intercommunal Eaux Guye et Dheune actuellement assurée par le comptable de la trésorerie de MONTCENIS est confiée au comptable de la trésorerie de BUXY à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire et M. le directeur départemental des finances publiques de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **20 JAN. 2021**
Le préfet,



Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

David-Anthony DELAVOËT